



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statistiques

Question écrite n° 70612

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la répartition de l'emploi entre le secteur privé et le secteur public dans le Tarn. Il désirerait mesurer la contribution respective de ces deux secteurs à la création d'emplois. Il souhaite connaître cette répartition dans le Tarn depuis dix ans, et en particulier sur le territoire de l'arrondissement de Castres-Mazamet.

Texte de la réponse

L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) dispose d'une information localisée sur le partage de l'emploi entre les secteurs public et privé à travers la source « connaissance locale de l'appareil productif » (CLAP). Cette source, annuelle, n'existe cependant que depuis le milieu des années 2000. Elle ne couvre que l'emploi salarié. Les informations demandées sont fournies dans le tableau suivant, pour les trois années où elles sont disponibles. L'INSEE attire l'attention sur le fait que la source CLAP est construite pour fournir une information structurelle. Les évolutions, surtout annuelles, sont à interpréter avec précaution.

Emploi salarié au 31 décembre

	2005			2006			2007		
	EMPLOI du secteur public	EMPLOI du secteur privé	ENSEMBLE	EMPLOI du secteur public	EMPLOI du secteur privé	ENSEMBLE	EMPLOI du secteur public	EMPLOI du secteur privé	ENSEMBLE
Tarn	25 317	746418	99 735	25 916	76 828	102 744	26 246	79 709	105 955
Dont : arrondissement de Castres- Mazamet	11 941	37 369	49 310	12 377	38 271	50 648	12 497	40 058	52 555
Source : INSEE, CLAP.									

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70612

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 février 2010, page 1315

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4275